FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-174 DU 08 AVRIL 1999

portant approbation du budget prévisionnel de l'Office de radiodiffusion et télévision du Bénin (ORTB) pour l'exercice 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;

Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 97-170 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Culture et de la communication ;

Sur rapport conjoint du ministre de la Culture et de la communication et du ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 24 février 1999 ;

.../...

D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le budget prévisionnel de l'Office de radiodiffusion et télévision du Bénin (ORTB) pour l'exercice 1999 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 08 Avril 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi,

Albert TEVOEDJRE.-

Le ministre de la Culture et de la communication,

Sévérin ADJOVI.-

Le ministre des Finances,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF4 MPREPE 4 MCC 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.